

Compte-rendu du Conseil Municipal du 4 mai 2016

Convocation : 30/04/2016

Tous les Conseillers Municipaux étaient présents, sauf Christophe CLAMENS et Sébastien LUTRAND.

Pouvoir de Christophe CLAMENS à Jean-Marie CAYLA.

Secrétaire de séance : Frédéric BECAMEL.

1°) Etude accessibilité des bâtiments communaux : Le Conseil Municipal a choisi la société APAVE pour réaliser l'étude sur l'accessibilité et réaliser le calendrier Ad'Ap pour les bâtiments communaux pour un montant de 2 880 € TTC. Approbation à l'unanimité des membres présents.

2°) Instruction des autorisations et actes d'urbanisme relatifs à l'occupation des sols : A compter du 1er janvier 2017, la DDT n'instruira plus les autorisations et actes d'urbanisme relatifs à l'occupation des sols. Cette mission sera confiée à Aveyron Ingénierie. Approbation à l'unanimité des membres présents.

3°) Périmètre de la future intercommunalité : Le Conseil Municipal donne son accord quant au périmètre proposé par le Préfet pour la future intercommunalité issue de la fusion des communautés de communes de l'Argence, de la Viadène, du Carladez et Aubrac-Laguiole. Il est émis le souhait de rajouter la commune de Saint-Hyppolite. Approbation à l'unanimité des membres présents.

4°) Dissolution du Syndicat des Communes de l'Aubrac Aveyronnais : Suite à la création du Parc Naturel Régional de l'Aubrac, il est proposé de dissoudre le Syndicat des Communes de l'Aubrac Aveyronnais. Approbation à l'unanimité des membres présents.

5°) Parcelle de biens de section de Pomiers : Suite à la consultation des électeurs des habitants du village de Pomiers le 24 avril dernier, il est décidé de vendre la parcelle section J n°84 à M. et Mme MIQUEL-BOULDOIRES. Approbation à l'unanimité des membres présents.

6°) Extension du local de chasse : Dans le cadre de l'extension du local de chasse, la commune lors de son dernier Conseil Municipal avait approuvé une offre de concours de l'ACCA. En raison de diverses complications administratives, il est décidé de vendre un bout de terrain à l'ACCA de Curières afin de leur permettre la construction de leur local et d'en assurer directement la gestion. La commune fera l'aménagement de la plateforme du terrain pour remettre en état la partie concernée par ce projet. Approbation à l'unanimité des membres présents soit 7 votants. Frédéric BECAMEL et Pierre SALELLES étant chasseurs ne participent pas au vote.

7°) Demandes de subvention : le collègue Saint-Mathieu, à l'occasion de ses 50 ans, sollicite une subvention exceptionnelle pour 2016.

L'association Football Club Aubrac 98 sollicite une subvention de fonctionnement en raison de la présence de Curiérois au sein de l'association. Accord pour 100€, comme pour les autres associations sportives et culturelles.

Approbation à l'unanimité des membres présents.

8°) Questions diverses :

- Site internet de la commune : la création du site internet de la commune sera réalisée par la SARL Fire-Live et non par le SMICA comme envisagé au départ. Solution moins onéreuse et plus évolutive. Approbation à l'unanimité des membres présents.
- Arrêts de neige sur les bâtiments de la commune : Approbation à l'unanimité des membres présents pour équiper tous les bâtiments pour un montant de 3 847,33 € TTC par l'EURL Les Tiulaires.
- Biens de section et vente d'herbe :
 - Vente d'herbe du lotissement : 4 candidats : GAEC du Moulin du Roc, GAEC Chardaire, GAEC Salelles et GAEC Dijols de Linars – Plus offrant : GAEC du Moulin du Roc 751€
 - Réserve foncière de l'Ancienne Commune de Curières : un seul candidat : GAEC Chardaire.
 - Réserve foncière de la Bessière : vente d'herbe annuelle pour 2016 : 5 ayant-droit dont 1 non intéressé. Vente d'herbe répartie entre les 4 par tirage au sort.

La séance est levée à 23 heures.